

**ISOLATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME BÂTIMENTS MIS EN PLACE SOUS L'ÉGIDE DE LA CONFEDERATION  
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

La demande de subvention doit être acceptée par lettre de la Municipalité avant la réalisation du projet, pour qu'elle soit considérée valable. L'octroi du permis de construire par la Municipalité n'implique pas une acceptation de la demande de subvention.

**1. Demande d'autorisation**

Requérant(e) (propriétaire)	Auteur du projet (si pertinent)
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

**2. Versement de l'aide financière à**

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + n° compte ou IBAN :

**3. Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût**

Début des travaux prévu :
Fin des travaux prévue :
Coût des travaux :                      CHF

**4. Bâtiment**

Parcelle no :
Rue / lieu dit :
No ECA :
Année de construction du bâtiment :
Affectation (selon SIA 380/1) : <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> Autre :
Surface chauffée brute du bâtiment ou surface de référence énergétique (SRE) :                      m <sup>2</sup>

**5. Caractéristiques des travaux**

Assainissement de la façade, du toit, de sols contre extérieur ; sols et murs enterrés à moins de 2m. :	m <sup>2</sup> de surface isolée
Assainissement de sols et murs enterrés de plus de 2m. :	m <sup>2</sup> de surface isolée
Rénovation globale de l'enveloppe du bâtiment :	m <sup>2</sup> de surface isolée

**6. Documents à fournir lors de la demande de subvention**

- Permis de construire,
- Copie du dossier complet déposé auprès du Canton avec ses annexes,
- Lettre d'octroi de subvention du Canton (ou à nous fournir dès que vous l'avez en votre possession).

**7. Documents à fournir pour le versement de la subvention à la fin des travaux**

- Preuve de paiement par le Canton,
- Attestation d'acquiescement des impôts communaux/cantonaux (lettre type fournie par l'Office d'impôts du District de Nyon, Avenue Reverdil 4-6, case postale 1341, 1260 Nyon 1).

./.

## 8. Extraits des conditions générales selon Directive municipale et Conditions pour l'octroi des aides financières communales

- Les subventions communales sont cumulables entre elles et avec celles de la Confédération et du Canton.
- Les subventions sont versées dans les limites du budget communal annuel.
- La Municipalité peut faire procéder à des contrôles pendant ou après la réalisation du projet.

## 9. Conditions particulières pour les isolations dans le cadre du Programme Bâtiments

Critères d'octroi	Montant des subventions communales	Remarques
Selon les critères du Canton (DGE-DIREN)	Montant identique aux subventions du Canton (DGE-DIREN) jusqu'à un maximum de CHF 10'000.-.  <i>Pour information, état janvier 2017 : si seuil minimum de CHF 3'000.- de subventions par demande atteint : isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre CHF 70.-/m2. Bonus isolation : + CHF 20.-/m2.</i>	Pour informations : site internet du Canton <a href="http://www.vd.ch/energie">www.vd.ch/energie</a> .  Le Canton applique les conditions du Programme Bâtiments mise en place sous l'égide de la Confédération.

## 10. Procédure

- Toutes les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant et accompagnées de tous les documents exigés.
- Les demandes sont adressées à la Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2 – CP 48, 1197 Prangins.
- Le Service Environnement reste à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58 ou par courriel à [environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch).
- Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.
- Toutes les demandes de subvention doivent être acceptées par lettre de la Municipalité avant la réalisation du projet, pour qu'elles soient considérées valables.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Le versement de la subvention se fait une fois que les documents du point 7 ont été fournis.

## 11. Signatures

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans la Directive municipale relative à l'encouragement de projets privés et les Conditions pour l'octroi des aides financières communales, liés au Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables.

Il/elle s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'installation sur la durée (phase d'exploitation, entretien et maintenance).

Lieu et date : .....

Le/la requérant(e) : .....